


PLUi des Courbes de l'Orne - Zonage Plan n° 2



1. ZONAGE

■ Zonage

2. PROTECTIONS DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

- Elément naturel protégé pour son intérêt paysager (L.151-23 CU)
- Haie à enjeux faibles à préserver (L.151-23 CU)
- Haie à enjeux modérés à préserver (L. 151-23 CU)
- Haie à enjeux forts à préserver (L. 151-23 CU)

3. AUTRES PROTECTIONS

- Chemin à préserver (L.151-38 CU)
- Mares et plans d'eau à préserver (L. 151-23 CU)

0 0,25 0,5 km